

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

ID: 050-200063592-20200618-DELIB2020_047-DE

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes Annick ALIX FAUDEMER, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Vivek SINGH

Date de convocation : 11 juin 2020

Date d'affichage : 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 29 Pouvoirs : 0 Votants : 29

<u>Délib. n°2020-047</u> : RH - création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque commune sont créés par le conseil municipal.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les article 3, 2° et 34,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer deux emplois non permanents d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques afin de renforcer l'équipe d'espaces verts pendant la période d'été,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

 Créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet (35h hebdomadaire) pour exercer les fonctions d'agents d'espaces verts, à compter du 22 juin 2020.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le

SLOW

■ Dire que les agents seront rémunérés par référence à la gp: 050-200063592-20200618-DELIB2020_047-DE grade d'adjoint technique.

Pour: 29 Contre: Abstentions:

Pour copie certifiée conforme.

